

# Séance du conseil municipal du vendredi 19 septembre 2014

L'an deux mil quatorze  
Et le dix neuf septembre

à 20 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

**Etaient présents :** Dominique EDON, Christophe LAMY, Patrick DE MEYERE, Corine ROTTIER, Élisabeth COURTIN, Gilles PINCONNET, Nadine VOTAVA, Sigrid GUEHO, Florie PATAULT, Anthony LEGRAND, Damien AVIGNON, Sandra BLUTEAU

**Absents excusés :** Annick CHAUSSEE, Lionel MONTAROU, Pascal MAGUERO

**absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Annick CHAUSSEE a donné son pouvoir à M. Dominique EDON  
M. Lionel MONTAROU a donné son pouvoir à M. Christophe LAMY  
M. Pascal MAGUERO a donné son pouvoir à M. Gilles PINCONNET

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis pour les travaux d'empierrement du parking de l'école maternelle et de la place handicapée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**De retenir** la STE FOUQUET, sis LA CHAPELLE SAINT REMY pour les travaux d'empierrement du parking de l'école maternelle et de la place handicapée :

Le devis pour l'empierrement du parking s'élève à 8 204,25 € H.T.  
soit 9 845,10 € T.T.C.

Le devis pour la place handicapée s'élève à 6 459,25 € H.T.  
soit 7 751,10 € T.T.C.

**Le coût total des travaux s'élève à 14 663,50 € H.T.  
(17 596,20 € T.T.C.)**

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ces devis.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis pour les travaux de chauffage à la salle polyvalente.

Il est proposé la mise en place d'une climatisation et de garder le mode de chauffage actuel en secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**De retenir** la STE PAINEAU, sis CONNERRE pour les travaux de chauffage à la salle polyvalente, avec la mise en place d'une climatisation.

Le devis s'élève à 22 086,88 € H.T. soit 26 504,26 € T.T.C.

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ce devis.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les règlements intérieurs de la cantine et de l'accueil périscolaire.

concernant le règlement de la cantine : aucun changement est effectué.

Concernant le règlement de l'accueil périscolaire : des changements concernant les horaires et tarifs sont effectués pour faire suite à la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** les règlements intérieurs de la cantine et de la l'accueil périscolaire (annexés à la présente délibération)

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

## DEVIS

### PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE ET LA PLACE HANDICAPE

2014 - 73

## DEVIS

### CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE

2014 - 74

### REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

2014 - 75

**CONVENTION AVEC LA  
CCHS  
« INSTRUCTION DES  
AUTORISATIONS  
D'URBANISME »**

**2014 - 76**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en séance plénière du 24 janvier 2014 à été adopté la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour « l'instruction du droit des sols ». Vu l'arrêté préfectoral n° 2014225-0003 du 12 août 2014 validant les modifications des statuts de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise, et l'ajout d'un « article 3 : urbanisme »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une convention doit être rédigée entre la commune et la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise à compter du 1er janvier 2015.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

**Adopté à l'unanimité**

**PARTICIPATION  
FINANCIERE**

**2014 - 77**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier d'un administré demandant une participation financière pour la mise en place de panneaux de signalisation concernant le centre équestre route de Prévelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** de verser une participation financière de 100 € pour la mise en place de panneaux de signalisation concernant le centre équestre route de Prévelles.

**Adopté avec 8 voix pour.**